

**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 06 AVRIL 2018****Date de la convocation : 30 mars 2018**

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES :

DELIBERATION N° 04/2018-03
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET
PRINCIPAL M14
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;

Vu le budget primitif 2017 du budget principal M14 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2017 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;

Vu le compte de gestion du comptable 2017 pour le budget principal ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour l'exercice 2017, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

a) SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>en euros</i>		
Dépenses 2017	Prévu	386 434,30
	Réalisé	306 556,35
	Solde (écart)	79 877,95
Recettes 2017	Prévu	386 434,30
	Réalisé	387 320,50
	Solde (écart)	886,20
Résultat de clôture de l'exercice 2017 (excédent de fonctionnement 2017)		80 764,15

Les dépenses 2017 réalisées, se répartissent de la façon suivante :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 48 279,25 euros et correspondent à la location immobilière, les fournitures administratives, les fournitures de petits équipements, la maintenance informatique.
- Les charges de personnel et frais assimilés sont de 250 528,37 euros.
- Les dépenses d'ordre s'élèvent à 7 748,73 euros.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à **306 556,35 euros**.

Les recettes de fonctionnement 2017 réalisées :

Les recettes de fonctionnement réalisées sont de **387 320,50 euros**.

Le résultat de la section de fonctionnement 2017 (excédent de fonctionnement) s'élève donc à **80 764,15 euros**.

b) SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>en euros</i>		
Dépenses 2017	Prévu	54 505,26
	Réalisé	29 498,92
	Solde	25 006,34
Recettes 2017	Prévu	54 505,26
	Réalisé	54 505,26
	Solde	0
Résultat de clôture de l'exercice 2017 (excédent d'investissement)		25 006,34

Les **dépenses réelles d'investissement** (dont report 2016 de 16 171,31 €) en 2017 s'élève à **29 498,92 euros** : matériel informatique, acquisition de logiciels métiers, téléphone.

La section d'investissement du Budget principal ressort en excédent d'investissement d'un montant de **25 006,34 euros**.

c) RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017

<i>en euros</i>	
Investissement	25 006,34
Fonctionnement	80 764,15
Résultat global	105 770,49
Reste à réaliser 2017	0
Excédent global 2017	105 770,49

Le résultat global de clôture de l'exercice est de 105 770,49 euros.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Principal « Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique », figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2017 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2017 du Payeur Départemental.

ADOpte A L'UNANIMITE

Membres présents : 18

Membres votants : 17

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

et de la publication le

Fait à Montauban, le **06 AVR. 2018**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

